

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Aide au démarrage multifonctions et alimentation auxiliaire (BGS 3383)
Numero d'article: 3383

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Voir l'information de produit.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société BGS technic KG
Bandwirkerstr. 3
42929 Wermelskirchen / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)2196 72048-0
Téléfax +49 (0)2196 72048-20
Site internet www.bgsttechnic.com
E-mail mail@bgs-technic.de

Secteur informatif

Informations techniques mail@bgs-technic.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Repr. 1B: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Lact.: H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Skin Corr. 1A: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation.
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est un article, il n'est donc pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives communautaires [REACH/CLP].

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques Dégagement de chaleur en cas de court-circuit. Risque d'inflammation.
Les substances chimiques sont contenues dans un boîtier fermé. Il n'existe un risque d'exposition que si la batterie est soumise à une manipulation mécanique ou électrique non conforme aux fins.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un article.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|---|
| 30 - 40 | plomb massif (>=1mm) CAS: 7439-92-1, EINECS/ELINCS: 231-100-4, EU-INDEX: 082-014-00-7 GHS/CLP: Repr. 1A: H360FD - Lact.: H362 |
| 30 - 40 | Dioxyde de plomb CAS: 1309-60-0, EINECS/ELINCS: 215-174-5, EU-INDEX: 082-001-00-6 GHS/CLP: Repr. 1B: H360Df - Acute Tox. 4: H302 H332 - STOT RE 2: H373 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1 SCL [%]: >= 2,5: Repr. 2: H361f, >= 0,5: STOT RE 2: H373 |
| 5 - 10 | Acide sulfurique CAS: 7664-93-9, EINECS/ELINCS: 231-639-5, EU-INDEX: 016-020-00-8 GHS/CLP: Skin Corr. 1A: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Met. Corr. 1: H290 SCL [%]: >= 15: Skin Corr. 1A: H314, 5 - <15: Eye Irrit. 2: H319, 5 - <15: Skin Irrit. 2: H315 |
| 1 - < 5 | tétrabromobisphénol-A CAS: 79-94-7, EINECS/ELINCS: 201-236-9, EU-INDEX: 604-074-00-0 GHS/CLP: Aquatic Chronic 1: H410 |
| 1 - < 3 | Trioxyde de diantimoine CAS: 1309-64-4, EINECS/ELINCS: 215-175-0, EU-INDEX: 051-005-00-X GHS/CLP: Carc. 2: H351 |
| < 0,5 | Baryum CAS: 7440-39-3, EINECS/ELINCS: 231-149-1 GHS/CLP: Flam. Sol. 1: H228 - Water-react. 1: H260 - Skin Corr. 1: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 3: H301 |

Commentaire relatif aux composants Les composants dangereux contenus ne peuvent pas être libérés lors d'une utilisation conforme aux fins.
SVHC (Candidate List of Substances of Very High Concern for authorisation) ≥ 0.1%
CAS 7439-92-1 - plomb massif (>=1mm)
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé. |
| Après inhalation | Non applicable |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. Consulter immédiatement le médecin car les brûlures non traitées dégénèrent en plaies difficiles à cicatriser. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin. |
| Après ingestion | Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit provoque des brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Agent d'extinction approprié** Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.
- Agent d'extinction non approprié** jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Les piles à éclatement peuvent être projetées de force à la suite d'un incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non indispensable sous des conditions normales.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé.
Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant pour les acides).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les indications du fabricant concernant les paramètres de chargement et de déchargement et les plages de température recommandées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Stocker au sec.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Stockage: 20 - 30°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

| |
|--|
| Substance |
| Acide sulfurique |
| CAS: 7664-93-9, EINECS/ELINCS: 231-639-5, EU-INDEX: 016-020-00-8 |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,05 mg/m ³ , thoracic fraction |
| VLCT: Valeur limite court terme (15min): 3 mg/m ³ |
| Trioxyde de diantimoine |
| CAS: 1309-64-4, EINECS/ELINCS: 215-175-0, EU-INDEX: 051-005-00-X |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,5 mg/m ³ , Sb, TMP: 73 |
| Baryum |
| CAS: 7440-39-3, EINECS/ELINCS: 231-149-1 |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,5 mg/m ³ , INRS |

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

| |
|--|
| Substance / CE VALEURS LIMITES |
| Acide sulfurique |
| CAS: 7664-93-9, EINECS/ELINCS: 231-639-5, EU-INDEX: 016-020-00-8 |
| 8 heures: 0,05 mg/m ³ , thoracic fraction |
| Dioxyde de plomb |
| CAS: 1309-60-0, EINECS/ELINCS: 215-174-5, EU-INDEX: 082-001-00-6 |
| 8 heures: 0,15 mg/m ³ , as Pb |
| Baryum |
| CAS: 7440-39-3, EINECS/ELINCS: 231-149-1 |
| 8 heures: 0,5 mg/m ³ |

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|--|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. |
| Protection des yeux | Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé. lunettes de protection (EN 166:2001) |
| Protection des mains | Les mesures s'appliquent uniquement au produit endommagé. 0,7 mm; Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). |
| Protection corporelle | Vêtement de protection (EN 340) |
| Divers | Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. |
| Protection respiratoire | Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. |
| Risques thermiques | Aucun |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------------|
| État physique | Batterie |
| Couleur | noir |
| Odeur | inodore |
| Seuil olfactif | Non applicable |
| Valeur du pH | Non applicable |
| Valeur du pH [1%] | Non applicable |
| Point d'ébullition [°C] | Non applicable |
| Point d' éclair [°C] | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | Non applicable |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | Non applicable |
| Densité [g/cm ³] | Non déterminé |
| Densité relative | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m ³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | Non applicable |
| Solubilité autres solvants | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | Non applicable |
| Viscosité cinématique | Non applicable |
| Densité de vapeur relative | Non applicable |
| Vitesse d'évaporation | Non applicable |
| Point de fusion [°C] | Non déterminé |
| Température d'auto-inflammation | Non déterminé |
| Temp. de décomposition [°C] | Non déterminé |
| Caractéristiques des particules | Non applicable |

9.2 Autres informations

13.5-12.8 V

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement de chaleur en cas de court-circuit. Risque d'inflammation.
Lors de la chauffe, il existe un risque d'explosion et d'échappement de liquide électrolytique.
Éviter une manipulation mécanique et électrique non conforme aux fins.

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

| |
|---|
| Produit |
| oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Substance |
| Trioxyde de diantimoine, CAS: 1309-64-4 |
| LD50, oral, rat, > 34600 mg/kg bw (IUCLID) |
| Dioxyde de plomb, CAS: 1309-60-0 |
| LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg |
| Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9 |
| LD50, oral, rat, 2140 mg/kg |
| plomb massif (≥ 1 mm), CAS: 7439-92-1 |
| LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg |
| Baryum, CAS: 7440-39-3 |
| LD50, oral, rat, $\leq 100 - \geq 300$ mg/kg |

Toxicité dermale aiguë

| |
|---|
| Substance |
| plomb massif (≥ 1 mm), CAS: 7439-92-1 |
| LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg |
| Baryum, CAS: 7440-39-3 |
| LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg |

Toxicité aiguë par inhalation

| |
|---|
| Produit |
| ATE-mix, inhalatoire (poussière), 4 mg/L |
| Substance |
| Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9 |
| LC50, inhalatoire, rat, 0,375 mg/l (OECD TG 403 aerosols) |
| plomb massif (≥ 1 mm), CAS: 7439-92-1 |
| LC50, inhalatoire, rat, > 5 mg/L (4h) |
| Baryum, CAS: 7440-39-3 |
| LC50, inhalatoire, rat, > 1 mg/L |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Risque de lésion oculaire grave.
Jugement d'experts

| |
|---|
| Substance |
| Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9 |
| corrosif |
| plomb massif (≥ 1 mm), CAS: 7439-92-1 |
| œil, non irritant |

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le produit provoque des brûlures.
Jugement d'experts

| |
|-----------|
| Substance |
|-----------|

Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9

corrosif

plomb massif ($\geq 1\text{mm}$), CAS: 7439-92-1

dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9

aucun effet nocif observé

plomb massif ($\geq 1\text{mm}$), CAS: 7439-92-1

dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Méthode de calcul

Mutagénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Peut nuire à la fertilité.

Peut nuire au fœtus.

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Méthode de calcul

Substance

plomb massif ($\geq 1\text{mm}$), CAS: 7439-92-1

un effet néfaste observé

Cancérogénèse

Susceptible de provoquer le cancer.

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Méthode de calcul

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Est en cours d'évaluation (ECHA, Endocrine disruptor assessment list): Tetrabrombisphenol-A (CAS 79-94-7)

Autres informations

Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|--|
| Substance |
| Trioxyde de diantimoine, CAS: 1309-64-4 |
| LC50, (96h), Danio rerio, > 1000 mg/l (OECD 203) |
| EC50, (48h), Daphnia magna, > 1000 mg/l (OECD 202) |
| IC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 67 mg/l (OECD 201) |
| EC10, Pseudomonas putida, > 3,5 mg/l (7 h) (IUCLID) |
| Acide sulfurique, CAS: 7664-93-9 |
| LC50, (48h), Brachidanio rerio, > 500 mg/l (Lit.) |
| LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 16-29 mg/l |
| EC50, (24h), Daphnia magna, 29 mg/l |
| LC0, (96h), Carassius auratus, 134 mg/l (Lit.) |
| tétrabromobisphénol-A, CAS: 79-94-7 |
| LC50, (96h), Pimephales promelas, 0,06 mg/l |
| EC50, (48h), Daphnia magna, 7,9 mg/l |
| Baryum, CAS: 7440-39-3 |
| EC50, (48h), Daphnia magna, 14,5 mg Ba(2+)/L |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|-------------------------------|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Pas d'information disponible. |
| Comportement dans les stations d'épuration | Pas d'information disponible. |
| Biodégradabilité | Non déterminé |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Est en cours d'évaluation (ECHA, Endocrine disruptor assessment list): Tetrabrombisphenol-A (CAS 79-94-7)

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 200134

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150102

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 2794

Transport fluvial (ADN) 2794

Transport maritime selon IMDG 2794

Transport aérien selon IATA 2794

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Batterien (Akkumulatoren), nass, gefüllt mit Säure, Kein Gefahrgut laut Sondervorschriften 295 und 598

- Code de classification C11

- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN) Batterien (Akkumulatoren), nass, gefüllt mit Säure, Kein Gefahrgut laut Sondervorschriften 295 und 598

- Code de classification C11

Transport maritime selon IMDG Batteries, wet, filled with acid

- EMS F-A, S-B

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA Batteries, wet, filled with acid

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|--------------------------------|---|
| Transport routier vers ADR/RID | 8 |
| Transport fluvial (ADN) | 8 |
| Transport maritime selon IMDG | 8 |
| Transport aérien selon IATA | 8 |

14.4 Groupe d'emballage

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Transport routier vers ADR/RID | Non applicable |
| Transport fluvial (ADN) | Non applicable |
| Transport maritime selon IMDG | Non applicable |
| Transport aérien selon IATA | Non applicable |

14.5 Dangers pour l'environnement

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Transport routier vers ADR/RID | oui |
| Transport fluvial (ADN) | oui |
| Transport maritime selon IMDG | MARINE POLLUTANT |
| Transport aérien selon IATA | oui |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021) |
| RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016. |
| - Observer les restrictions d'emploi | Aucun |
| - VOC (2010/75/CE) | non applicable |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H228 Matière solide inflammable.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Repr. 1B: H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus. (Méthode de calcul)
Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer. (Méthode de calcul)
Lact.: H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. (Méthode de calcul)
Skin Corr. 1A: H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque de graves lésions des yeux. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 1: H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)
STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)
Acute Tox. 4: H332 Nocif par inhalation. (Méthode de calcul)
Aquatic Acute 1: H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

